



Qu'est-ce que le Sraddet ?

Un schéma de planification stratégique à l'échelle régionale:

une vision de l'aménagement de la région et de ses territoires en 2030

Un document opposable, pour inscrire les orientations d'intérêt régional dans les documents de planification et d'urbanisme

Une approche multithématique, pour la mise en cohérence des politiques publiques d'aménagement du territoire

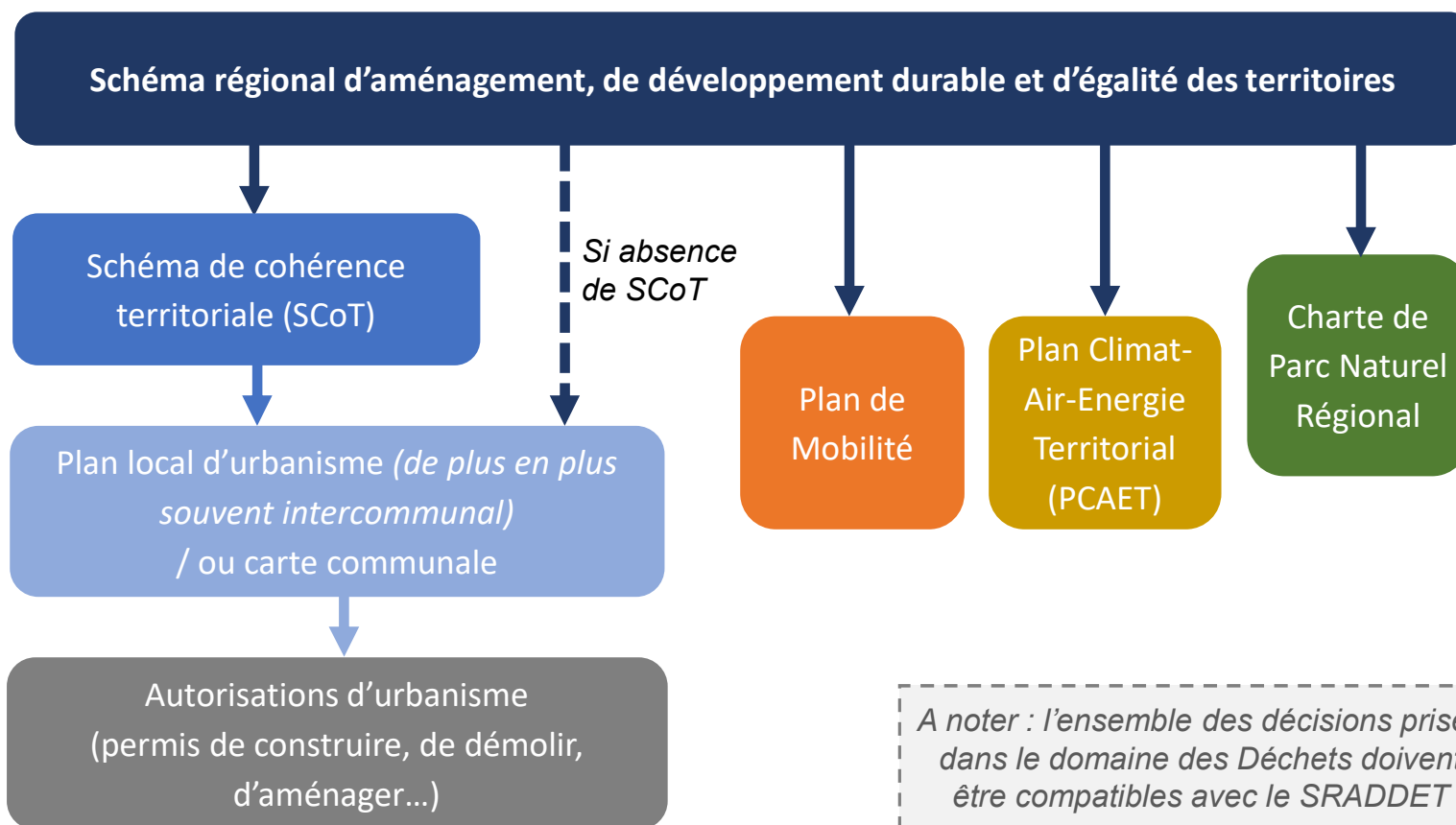
Qu'est-ce qu'il n'est pas ?

Une couche supplémentaire : le Sraddet remplace et simplifie des schémas régionaux préexistants et les intègre dans une approche transversale

Un plan d'urbanisme : le Sraddet ne réglemente pas directement l'utilisation des sols mais il donne un cap à décliner dans les documents de planification et d'urbanisme,

Un programme d'actions ou un règlement d'intervention : le Sraddet amorce des transitions, qui peuvent être accompagnées par des dispositifs (RI, appels à projets...) de la Région

La traduction du SRADDET dans les documents de planification locaux





4 priorités stratégiques

Bien vivre dans les territoires :
se former, travailler, se loger, se
soigner

Lutter contre la déprise et
gagner en mobilité :
se déplacer facilement et
accéder aux services

Produire et consommer
autrement : assurer à tous une
alimentation saine et durable et
produire moins de déchets

Protéger notre environnement
naturel et notre santé :
réussir la transition écologique
et énergétique

3 orientations

**Nouvelle-Aquitaine
Dynamique**

Création d'activités
et d'emplois

**Nouvelle-Aquitaine
Audacieuse**

Réponse aux défis
démographiques et
environnementaux

**Nouvelle-Aquitaine
Solidaire**

Union pour le bien-
vivre de tous

80 objectifs de
moyen et long terme
(prise en compte)



**41 règles
générales**
pour atteindre ces
objectifs
(compatibilité)



Loi NOTRe : fixer des objectifs dans 11+1 domaines



Equilibre et égalité des territoires



Désenclavement des territoires ruraux



Gestion économe de l'espace



Habitat



Implantation des infrastructures d'intérêt régional



Intermodalité et développement des transports



Lutte contre le changement climatique



Maîtrise et valorisation de l'énergie



Pollution de l'air



Prévention et gestion des déchets



Protection et restauration de la biodiversité



Numérique *(ajouté par délibération du 10 avril 2017)*





Bilan de mise en œuvre du SRADDET

Article L.4251-10 du CGCT :

« Dans les six mois suivant le renouvellement général des conseils régionaux, **le président du conseil régional présente au conseil régional un bilan de la mise en œuvre du schéma.**

Celui-ci **délibère** et **peut décider le maintien en vigueur** du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, **sa modification, sa révision partielle ou totale ou son abrogation**. La décision d'abrogation prend effet à la date de publication de l'arrêté approuvant le nouveau schéma élaboré dans les conditions prévues au présent chapitre ».

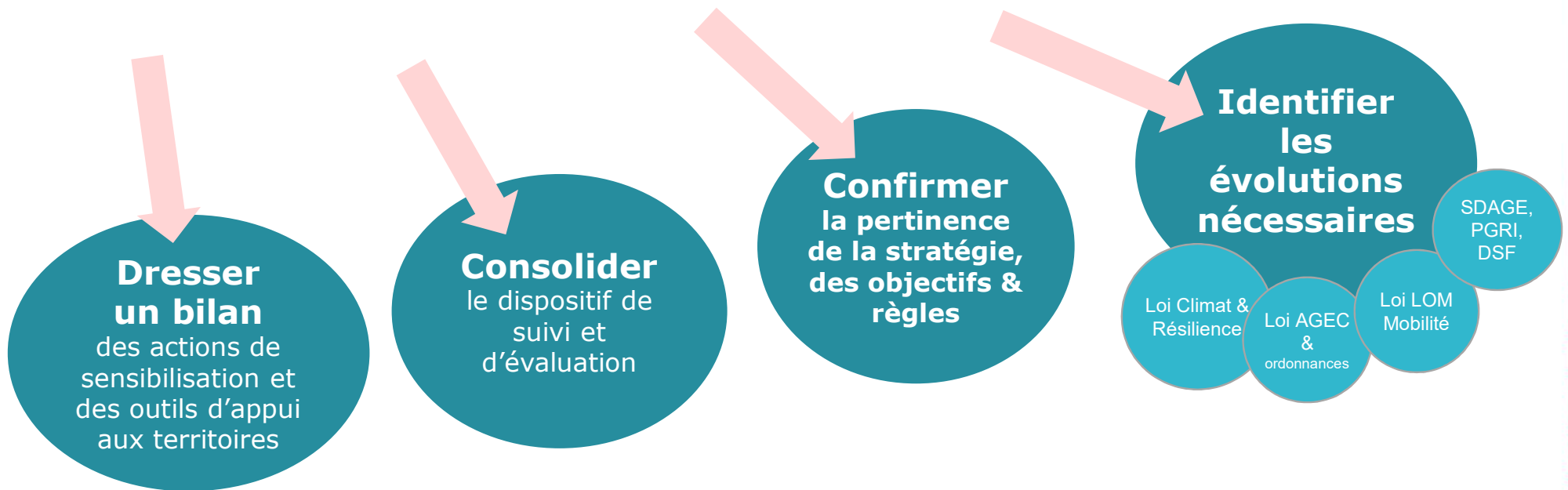
Assemblée plénière du 13 décembre 2021 :

- ⇒ **Présentation du bilan à l'assemblée plénière**
- ⇒ **Indication des incidences des évolutions normatives**
- ⇒ **Délibération d'une procédure d'évolution (sous réserve)**





Un bilan obligatoire mais précoce après seulement 20 mois d'exercice qui est l'occasion de (...)



(...) Mais qui ne peut pas être une évaluation des incidences du Schéma sur l'état de l'aménagement durable du territoire en région



Faciliter

- Plateforme Internet
- Plaquette de communication
- Guide de partage d'expérience
- Observatoires régionaux

Accompagner

- Rôle de Personne Publique Associée
- Rencontres de sensibilisation/échanges

Investir

- Mobilisation de la politique contractuelle et des politiques sectorielles (appels à projets...)

Evaluer

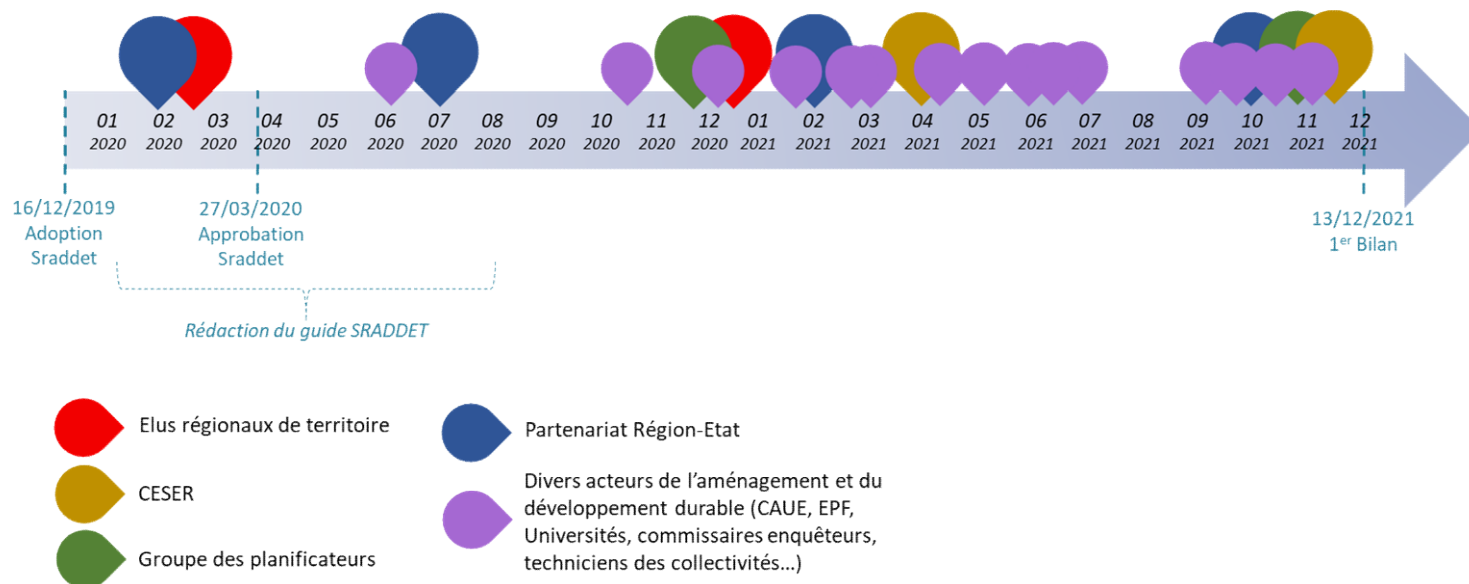
- Suivi des tendances
- Bilan de la mise en œuvre du schéma



Sensibiliser & Animer

⇒ **30**
événements

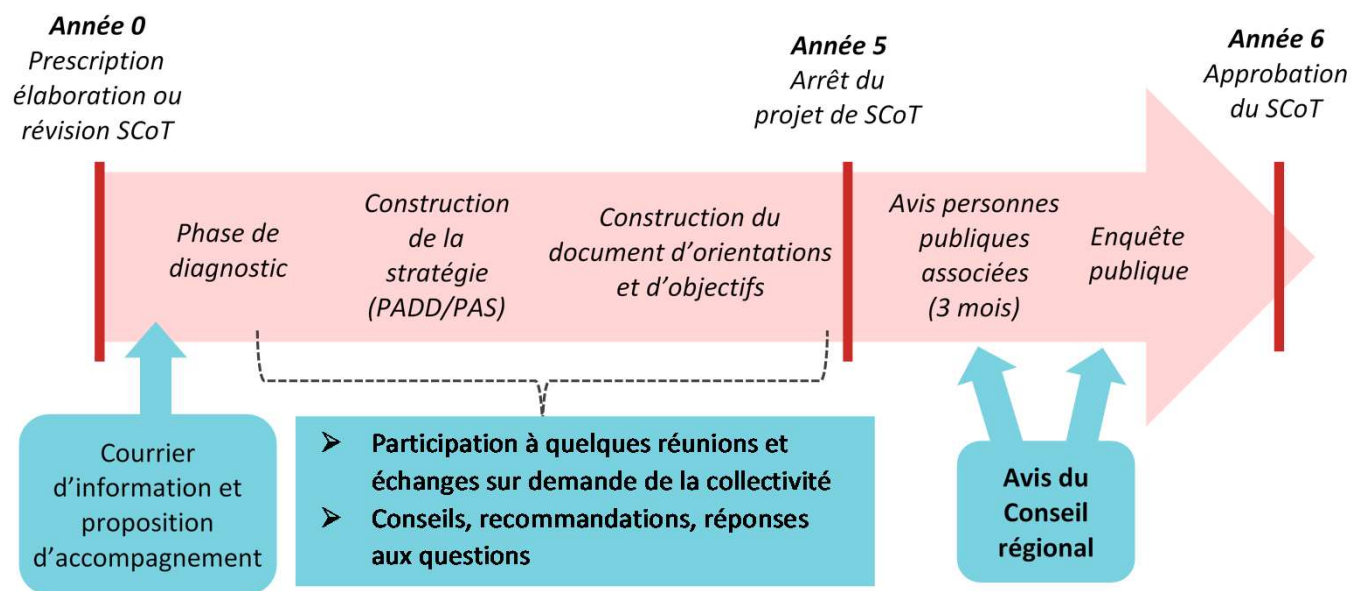
⇒ **1500**
participants





Accompagner les territoires

- ⇒ Assurer l'exercice du rôle de **Personne Publique Associée de la Région**
- ⇒ Conseiller les territoires dans l'élaboration de leurs documents de planification





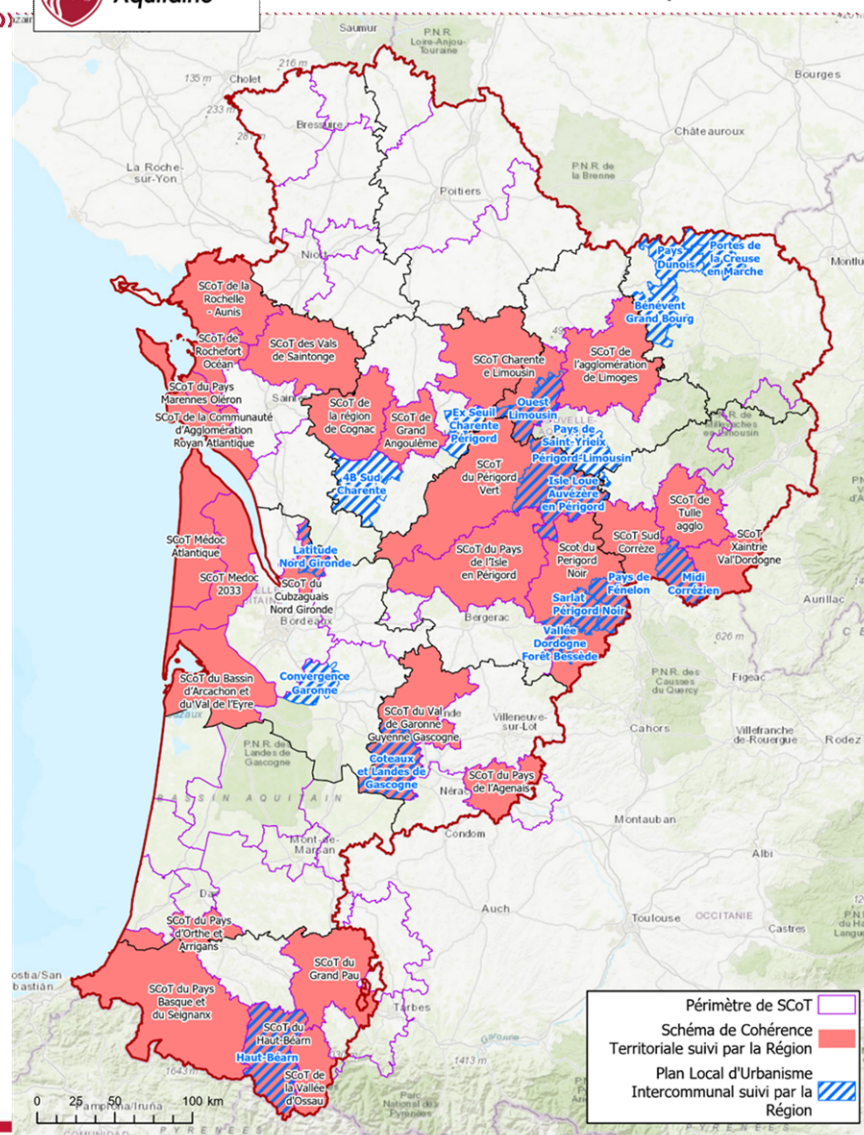
Accompagner les territoires

43 démarches de SCoT et PLUi enclenchées et suivies (élaboration / révision)



NOUVELLE-AQUITAINE

Démarches de SCoT et PLUi suivies depuis 2020



Copyright
Région Nouvelle-Aquitaine - 27/08/2021

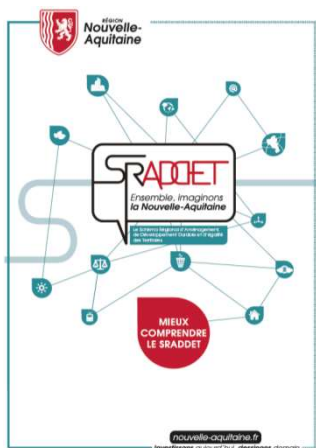
Source : Région Nouvelle-Aquitaine -
UT SRADET (Août 2021)

Outils facilitateurs

Observatoires

- NAFU : foncier
- OREGES : énergie
- ORDEC : déchets
- OCA : littoral
- ORRNA : risques
- ARB : biodiversité
- ORT : transports

Plaquette de communication



Guide mise en oeuvre

51 exemples de SCoT/PLUi
7 foires aux questions

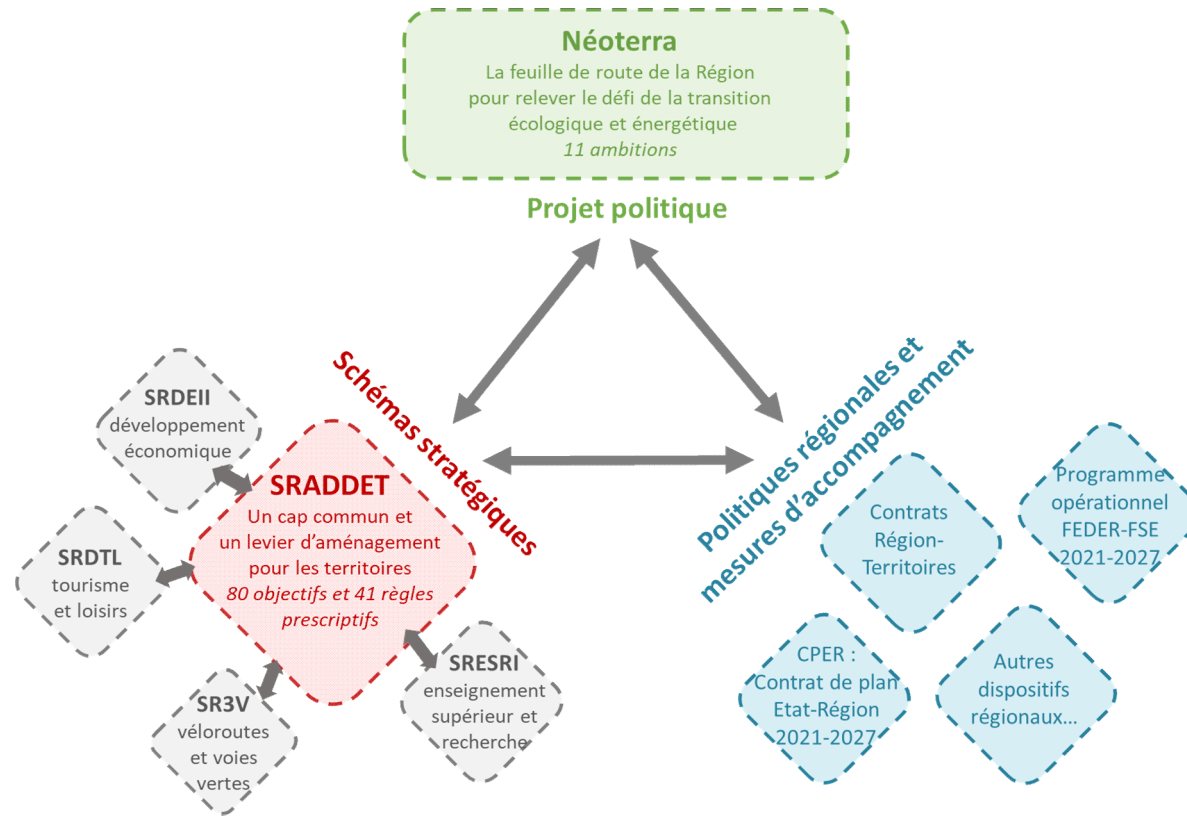
- SCoT et PLUi de Mont de Marsan agglo :**
poser une limite claire à l'enveloppe urbaine
- PLUi de la Communauté d'agglomération de La Rochelle :**
allier coefficient de biotope et OAP thématique « Paysage et Trame Verte et Bleue »
- PNR de Millevalches en Limousin :**
le parc comme outil de coopération

Fiches actions

23 fiches actions
adaptation au
changement
climatique



Cohérence des politiques portées par le Conseil régional





Cohérence des politiques portées par le Conseil régional



Développement urbain gestion économe de l'espace

- Appel à projets « innovation foncière » (annuel)
- Appel à projets « reconversion friches polluées » (annuel)
- Appel à projets « recyclage des friches » (2021)
- (...)



Cohésion et solidarités sociales et territoriales

- AMI « revitalisation centres bourgs-centres villes » (2019)
- Appel à projets « Tiers Lieux » (2019-2021)
- Règlement d'intervention de la politique contractuelle
- (...)



Infrastructures, intermodalité et transports

- RI points d'arrêts de transports collectifs régionaux
- Appel à projets « solutions mobilités innovantes » (2019)
- Mise en place de contrats opérationnels de mobilité
- (...)



Climat Air Energie

Efficacité énergétique des bâtiments/logements :

- AMI « Plateformes de la rénovation énergétique » (2020-2023)
- Aides à la rénovation thermique habitat public/privé

Développement des EnR :

- Appel à projets « Photovoltaïque en autoconsommation » (2019-2020)
- Appel à projets « Compétitivité énergétique des entreprises » (2020-2022)

Mobilité propre :

- Appel à projets « Hub mobilité Hydrogène routier & maritime » (2020-2022)
- Appel à projets « Bornes recharge forte puissance véhicules électriques » (2021)
- (...)



Prévention et gestion des déchets

- Appel à projets « Semaine Européenne réduction déchets »
- Appel à projets « Réemploi Réparation Réutilisation » (2020-2021)
- Appel à projets « OPRÉVAL » (2020-2021)
- RI « Economie circulaire »
- (...)



Consolidation des dispositifs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de suivi

de l'application des règles du SRADET dans les documents de planification

- ⇒ Analyse des 50 SCoT en vigueur à l'approbation du SRADET
- ⇒ Base TO pour mesurer les évolutions
- ⇒ Outils d'accompagnement des territoires

Indicateurs d'évaluation

des incidences de l'application des règles

- ⇒ Précisions de certains indicateurs
- ⇒ Base TO pour mesurer les évolutions
- ⇒ Création de la base de données

Mesurer les effets du Schéma



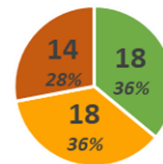


Développement urbain durable

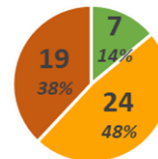
Tendances de fond

- Environ 5200 ha d'ENAF urbanisées chaque année entre 2009-2015, selon un **rythme supérieur à la croissance démographique**
- **Baisse (à confirmer)** sur 2015-2020 par rapport à 2009-2015

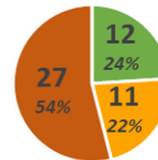
Points forts et marges de progression des documents de planification ?



Enveloppes urbaines existantes :
définition de la notion, principe de priorisation



Réinvestissement des friches :
identification/réflexion sur friches importantes



Articulation urbanisme-transport : fixation de densités rehaussées



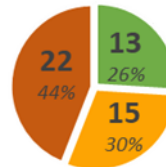


Cohésion et solidarités sociales et territoriales

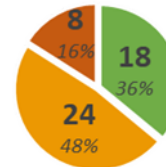
Tendances de fond

- **Poids des villes et bourgs** de l'armature régionale (hors Bordeaux) diminue
- Vacance des logements croissante : taux médian de 11,1% en 2017
- Vacance commerciale croissante : taux médian de 15,4% en 2020
- Émergence de politiques alimentaires locales

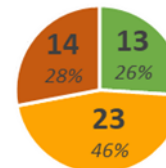
Points forts et marges de progression des documents de planification ?



Coopérations territoriales et prise en compte de l'extérieur : une grande variété de situations



Revitalisation des centralités : de nombreux leviers à mobiliser



Alimentation de proximité : préservation des espaces nécessaires

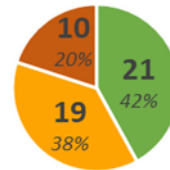


Infrastructures de transport et intermodalité

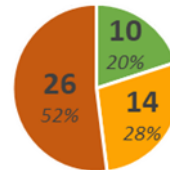
Tendances de fond

- Augmentation mesurée mais durable de l'usage des **transports collectifs**
- Développement d'autres **modes alternatifs (covoiturage, vélo...)**

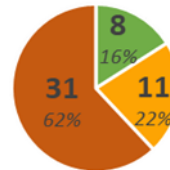
Points forts et marges de progression des documents de planification ?



Gares et pôles d'échanges multimodaux :
des espaces stratégiques du territoire



Principes de **développement d'un réseau cyclable cohérent**



Transport de marchandises et la logistique :
des enjeux émergents pour la planification

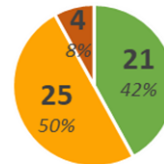


Climat, air et énergie

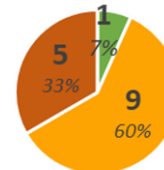
Tendances de fond

- **Consommations d'énergie :**
-6% entre 2010 et 2018
- **Emissions de gaz à effet de serre :**
-9% entre 2010 et 2018
- Croissance encourageante des **énergies renouvelables** (25% des consommations d'énergie en 2018)
- Effets toujours plus perceptibles des **dérèglements climatiques**

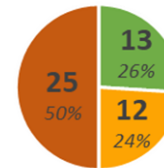
Points forts et marges de progression des documents de planification ?



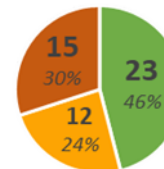
Gestion de l'eau : infiltration des eaux pluviales, préservation zones tampons... et adéquation besoins-ressources ?



Anticipation à long terme des **risques littoraux** : des travaux à conduire dans les futurs documents



Promotion encore minoritaire des principes de **l'orientation bioclimatique**



Priorisation croissante du développement du **photovoltaïque** sur les espaces déjà artificialisés

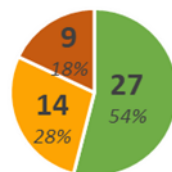


Protection et restauration de la biodiversité

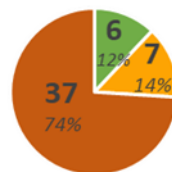
Tendances de fond

- **Continuités écologiques** menacées par l'étalement urbain et fragmentées par le mitage

Points forts et marges de progression des documents de planification ?



Des principes de **qualité environnementale des secteurs d'urbanisation...**



... jusqu'aux **outils dédiés à la nature en ville** (coefficient de biotope, OAP thématiques, etc.)



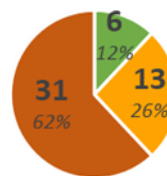
Gestion des déchets

Tendances de fond

- **Prévention des déchets :**
 - amélioration récente pour les déchets ménagers
 - trajectoire à infléchir pour les déchets du BTP

- **Valorisation des déchets :**
 - objectifs de court terme dépassés pour les déchets « non dangereux non inertes »
 - efforts à accentuer sur les déchets du BTP

Points forts et marges de progression des documents de planification ?



Valorisation des déchets du BTP en proximité à faciliter





Des dispositions du SRADDET qui restent d'actualité

- **Des constats et des enjeux qui confirment la pertinence des priorités et objectifs du SRADDET**
- **Une déclinaison des règles générales du SRADDET faisable, avec des expériences existantes, mais qui restent à généraliser**





Les perspectives d'évolution du Schéma

Sur le volet
SOBRIETE
FONCIERE

Impacts
des
normes

- Intégrer la trajectoire du ZAN à 2050 et des objectifs de réduction du rythme d'artificialisation par période de 10 ans
- **Réaffirmer l'objectif de réduction de – 50% de la consommation foncière** sur la période 2021-2031
- **Décliner** l'objectif entre les différentes parties du territoire
- Ajuster les périodes de références des consommations antérieures : 2011/2021

Les +
du
SRADDET

- **Un objectif de – 50% déjà intégré** (Obj.31)
- Des principes d'aménagement déjà fixés pour **faire évoluer le modèle de développement urbain**
- Un **dialogue existant avec les SCoT**
- Un **outil d'analyse reconnu** : l'OCS



Les perspectives d'évolution du Schéma

Sur le volet
LOGISTIQUE

Impacts
des
normes

- Fixer des objectifs sur le **développement et la localisation des constructions logistiques...**
- ...justifiés au regard des flux de marchandises, du développement du commerce de proximité et du e-commerce, des paysages (...)

Les +
du
SRADDET

- Un objectif de structuration de la chaîne logistique favorisant le report ferré et maritime et le développement des plateformes multimodales (obj. 47)
- Des principes d'aménagement déjà fixés pour préserver les espaces stratégiques pour le transport de marchandises et la logistique, et leurs accès (Règle 20)



Les perspectives d'évolution du Schéma

Sur le volet
DECHETS

Impacts
des
normes

- Mise en compatibilité avec le Plan National de Prévention des Déchets (objectifs chiffrés)
- Prise en compte des objectifs relatifs à la prévention des déchets abandonnés définis dans le DSF
- Réalisation d'une synthèse des actions menées pour prévenir/empêcher les abandons de déchets/dépôts illégaux
- Evolutions des éléments constitutifs du PRPGD

Les +
du
SRADDET

- Des objectifs déjà précis sur la hiérarchie des modes de traitement et sur les différents types de déchets (ménagers, BTP...)



Les perspectives d'évolution du Schéma

Sur le volet
ENERGIE

Impacts
des
normes

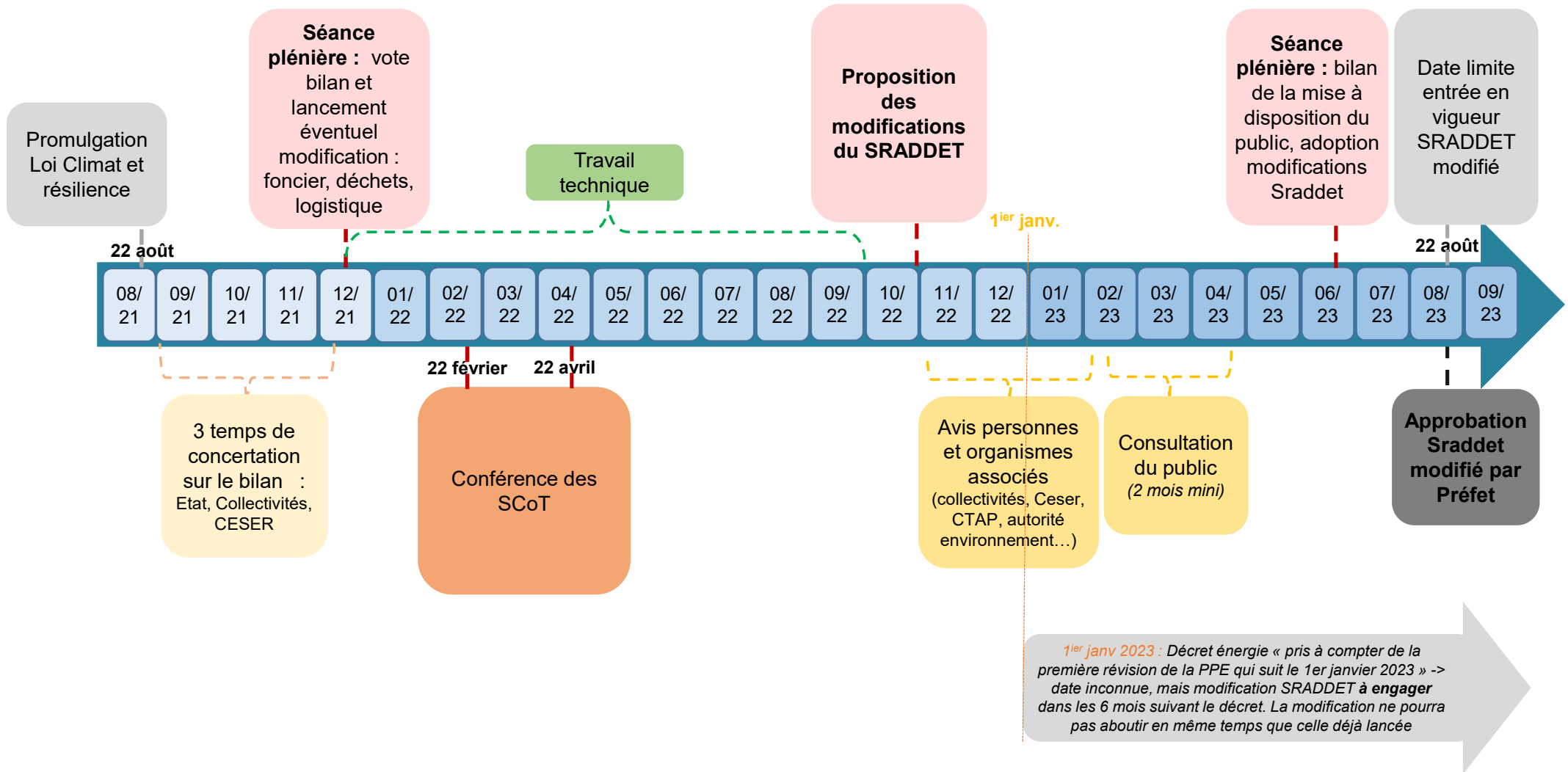
- Décret post 2023 pour faire établir les **objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables**
- Le SRADDET doit être compatible avec ces objectifs fixés par décret

Les +
du
SRADDET

- Des objectifs de valorisation et de diversification des gisements et modes de production précis et définis par types d'énergie

Des délais contraints

(calendrier prévisionnel dans le cas où une modification serait engagée)





Direction de l'**I**ntelligence **T**erritoriale et de la **P**rospective du pôle **DATAR**
(Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale)

Pour plus d'informations, visitez la plateforme dédiée au SRADDET :

<https://participez.nouvelle-aquitaine.fr/processes/SRADDET>

Pour contacter l'Unité SRADDET : sraddet@nouvelle-aquitaine.fr



Investissons aujourd'hui, dessinons demain